



**Projet de Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 15 et jeudi 16 octobre 2025
Au Siège fédéral – 23, rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine, ainsi qu’en visioconférence**

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction du président	3
2.	Écoute et dialogue.....	3
3.	Financier	6
a.	Situation budgétaire 2025.....	6
b.	Construction du budget 2026	7
4.	Commission médicale	18
a.	Validation du règlement médical fédéral	18
b.	Validation des membres de la Comed	20
5.	Comité Éthique et déontologie	20
a.	Validation d’un nouveau membre au sein de la commission	20
6.	Commission nationale Formation	20
a.	Institut de formation professionnelle	20
7.	Rencontres sportives.....	24
a.	Validation des candidatures à l’organisation de la 2 ^e fête du Rando Challenge et de la phase finale de la Coupe de France des Clubs 2026.....	24
8.	Pratiques adhésions	26
a.	Échanges autour de l’objectif 500 000 membres (carte de soutien fédéral)	26
b.	Tarif d’affiliation des clubs	32
9.	Questions diverses	35

Le Comité directeur fédéral s’est réuni les 15 et 16 octobre 2025 au Siège fédéral et en visioconférence.

Administrateurs fédéraux présents :

Patricia Alliot-Guichard, Claudine Allu, Josiane Barailler, Christophe Billard, Maryse Brauge, Jackie Braye, Frédéric Brouet, Franck Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Claude Didier, Francine Dieval, Philippe Gamen, Michel Geiser, Annette Gogneau, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Catherine Kabani, Laure Koupaliantz, Gilbert La Porte,



Christian Lesieur, Annie Marimao, Chantal Michel, Frédéric Montoya, Brigitte Scotton, Éric Têtu, Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Florence Vougnon, Jacqueline Winnepeninckx-Kieser.

Étaient présents également :

- Richard Carlon, directeur technique national
- Katia Cizo, responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Alexandre Durand, directeur général
- Séverine Ikkawi, directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Jérémie Penninckx, représentant des salariés

Invités intervenants :

- Cécile Legrand : directrice du département Services aux membres
- Thierry Lesellier : directeur du département Itinéraires et Éditions
- Adrien Bachellier : responsable administratif et développement du service Formation et emploi
- Éric Levet-Labry : président du COPIL institut de formation
- Matthieu Boher : conseiller technique national en charge des rencontres sportives

Administrateurs excusés et représentés

- Guy Berçot
- Annette Gogneau (mercredi 15 octobre après-midi, pouvoir à Frédéric Montoya)
- Olivier Mangin (pouvoir à Frédéric Montoya)
- Michel Simon
- Florence Vougnon (mercredi 15 octobre après-midi, jeudi 16 octobre matin)



La séance est ouverte le mercredi 15 octobre 2025 à 9 heures 30 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya indique être intervenu sur la dénomination des sentiers et itinéraires lors des rencontres nationales Outdoor à Grenoble les 23 et 24 septembre et avoir participé aux rencontres Marche en Ville et mobilités actives à Rennes le 26 septembre, coorganisées par le Comité Ille-et-Vilaine, puis au Congrès de la FERP à Mâcon début octobre. Marianne Clarté y a été élue deuxième vice-présidente et Gerhard Ermischer président. Le président du Conseil départemental du Val-de-Marne a visité le Siège, en présence de représentants du Comité régional.

Les 18 et 19 octobre, il participera à la première fête nationale des Cœnorando dans l'Hérault puis, la semaine du 20 octobre, il représentera la Fédération en Corée en vue du voyage fédéral, qui sera organisé avec un prestataire en 2026.

Par ailleurs, il rappelle que la parole de tous est libre, tant au sein du séminaire des élus que du Comité directeur, y compris en cas de désaccord. La fluidité doit perdurer. En outre, si les décisions prises en séance doivent bien sûr être partagées, elles peuvent l'être quelques jours plus tard, afin de ne pas recevoir immédiatement des questions. Enfin, Laure Koupaliantz avait proposé l'écriture d'un livret de l'administrateur, idée à retenir selon les besoins des uns et des autres.

Claudine Allu suggère que les administrateurs partagent leurs souhaits quant à son contenu. D'autre part, le compte-rendu du séminaire à Dax sera transmis à tous pour relecture.

Frédéric Brouet souligne que le fort tropisme de la FERP est contrebalancé par les résultats de l'élection, car le premier vice-président est catalan, la deuxième marseillaise et le troisième portugais, ce qui semble esquisser un rééquilibrage vers les pays du sud.

2. Écoute et dialogue

Patricia Alliot-Guichard indique que l'analyse participative se poursuit au sein du Comité régional Normandie. La participation des membres des commissions et du Comité directeur aux entretiens individuels a été bonne.

Les efforts se concentrent sur la commission régionale formation, la plus en difficulté, avec seulement huit formateurs qualifiés, contre 29 dans les Pays de la Loire et 25 dans les Hauts-de-France. Le Comité directeur souhaite vivement améliorer la situation et y met les moyens, notamment avec l'appui de salariés.

Néanmoins, l'organisation de la commission est défailante, le climat est tendu, aucun projet cadre, plan régional ou calendrier n'existe, l'offre de formation est incomplète et les disparités entre Comités départementaux sont importantes.



En novembre, un plan d'action sera construit lors d'une réunion en présentiel pour renforcer le projet régional et ceux des commissions, définir un suivi budgétaire, finaliser l'organigramme, missionner un salarié pour la gestion administrative des formations.

Brigitte Scotton indique avoir rencontré avec Michel Simon les clubs de l'Allier. Les conclusions en seront discutées avec Gilles Jacquet avant présentation au Comité directeur.

Gilles Jacquet remercie de la visite des élus du comité directeur, très appréciée des présidents de clubs. Le Comité régional aurait besoin du renfort de salariés, mutualisés depuis la région ou le Siège, notamment pour la gestion comptable.

Florence Vougnon indique que l'interrégion Grand Nord-Est se tiendra les 18 et 19 octobre à Belfort, avec une cinquantaine de participants, dont la responsable du PDIPR de Haute-Saône, qui souhaite relancer la création de sentiers. Tous les Comités départementaux de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et du Grand-Est - sauf un - y seront présents. Michel Simon participe actuellement au voyage pré-interrégion. Le Comité régional BFC a embauché une salariée en septembre.

Frédéric Montoya indique avoir récemment rencontré les présidents de Comités régionaux pour leur expliquer la politique d'adhésion et tarifaire.

Michel Geiser indique que le Comité PACA se demande s'il peut être demandé aux clubs de venir obligatoirement avec un arbitre dans le cadre des compétitions régionales, des championnats de zone et des épreuves de coupe de France de longe-côte. Les finales ont des arbitres régionaux.

Frédéric Brouet répond que c'est dans la logique des compétitions. Chaque club doit avoir un arbitre formé et disponible.

Maryse Brauge confirme qu'en Bretagne et en Normandie, un arbitre par club fournissant au moins dix compétiteurs est demandé. Deux arbitres sont formés dans chaque club faisant du longe-côte.

Richard Carlon précise qu'un texte formalisé par Maryse Brauge sera soumis au Comité directeur de décembre, pour entrer en vigueur en janvier au sein du chapitre « Arbitrer » du mémento technique. L'objectif est que les clubs contribuent à l'effort d'organisation des manifestations sportives, y compris dans d'autres rôles que celui d'arbitre, car il serait compliqué de demander à tous les clubs de disposer d'arbitres formés.

Frédéric Montoya suggère une prise de contact avec la Fédération des arbitres et demande comment sont formés les arbitres.

Richard Carlon répond que la CNJA et la CNF organisent des sessions de formation d'arbitres officiels. Les référents nationaux et régionaux dispensent aussi des formations complémentaires lors des épreuves pour des aides à l'arbitrage, juges-arbitres, assesseurs. Les arbitres officiels ne sont nécessaires qu'au Championnat de France. Si une contribution



plus forte est demandée aux clubs et pour toutes les disciplines, ces formations devront être renforcées.

Gilles Vicrobeck indique revenir de Guyane, où un Comité pourrait être créé - car quelques clubs y existent déjà - avec le soutien du Comité du tourisme de la Guyane. La municipalité de Saül souhaite créer une maison de la randonnée et un circuit forestier. Les quelques sentiers existants en Guyane ont été balisés par la Martinique. Les Guyanais randonnent beaucoup, mais de façon autonome. Annie Marimao souhaiterait la création d'un Comité en Polynésie.

Par ailleurs, la situation semble se débloquer avec le Comité de la Guadeloupe, dont il a rencontré les salariés, et des compétitions de longe-côte s'y organisent.

Chantal Michel indique que l'Île-de-France et les Hauts-de-France se sont réunis fin septembre. Dix des treize départements étaient présents. Des difficultés communes d'organisation et de compétence des administrateurs et de relation avec les chasseurs ont été constatées. Une nouvelle réunion est prévue en fin d'année. Deux nouveaux présidents se sont retrouvés démunis et un livret des administrateurs pourrait être un bon support.

Frédéric Montoya précise qu'une rencontre avec les chasseurs est prévue pour signer la nouvelle convention, axée sur la sécurité.

Christophe Billard indique que la Nouvelle-Aquitaine poursuit la mise en place de la nouvelle organisation.

Patricia Alliot-Guichard indique que le Comité départemental de Vendée a partagé une charte de mixité, fruit d'un travail de deux années avec les différents pratiquants des chemins, dont les chasseurs. Elle la partagera aux administrateurs.

Frédéric Montoya indique que les questions et remarques laissées en suspens lors des visites terrain des conseillers territoriaux interrogent parfois sur le niveau où il faudrait y répondre. En effet, certaines relèvent de la politique fédérale, d'autres peuvent être traitées en commission.

Richard Carlon répond qu'une proposition opérationnelle sera soumise lors de la prochaine commission Écoute et dialogue, car les comptes-rendus des visites terrain sont particulièrement riches. La nature des interpellations pourrait aussi être précisée, car toutes les interpellations n'appellent pas de réponse et certaines demandent une réponse politique.

Frédéric Montoya précise que ces comptes-rendus sont précieux et permettent de prendre la température du réseau.

Frédéric Brouet estime que Nicolas Dierrickx a mis en place un code couleur, en surlignant en vert les éléments à remonter au national, en jaune les points techniques et en rouge les points de vigilance. Ces derniers pourraient être réglés localement, car les administrateurs et conseillers territoriaux ont une connaissance plus fine de leurs territoires. Les comptes-rendus sont accessibles à tous les administrateurs et conseillers territoriaux dans le canal Teams dédié.



Jérémie Penninckx indique que ce point est à l'ordre du jour de la réunion d'équipe. Souvent, les services apportent des réponses techniques. Néanmoins, certaines incompréhensions et suggestions doivent être traitées sur le plan politique, par la commission Écoute et dialogue ou par le Comité directeur. Enfin, l'intelligence artificielle pourrait puiser dans ces comptes-rendus pour apporter des réponses ou faire ressortir des problématiques.

La séance est suspendue de 10 heures 30 à 10 heures 50.

3. Financier

a. Situation budgétaire 2025

Frédéric Montoya souligne la gravité de la situation des finances de la Fédération, faute d'une culture de prévention. Plusieurs années successives de déficit mettraient les équilibres en danger et grèveraient l'avenir. Les nouveaux directeurs sont désormais plus en capacité de sensibiliser les managers aux enjeux financiers, car chacun a son rôle à jouer.

Toutes les hypothèses sont étudiées, y compris des départs de personnel. Les actions à mener devront être arbitrées et priorisées. Les recettes doivent croître, en augmentant le nombre de licenciés, et les dépenses doivent être soigneusement suivies, d'autant plus que les Comités souffrent des situations très dégradées des budgets publics locaux.

Philippe Vallée le rejoint pleinement. Fin août, la prévision d'atterrissage atteignait - 320 000 euros, contre -96 000 euros budgétés pour l'année. La réduction des fonds propres et la dépendance à une banque n'étant pas souhaitables, une économie de 100 000 à 150 000 euros a été demandée aux responsables de pôles. Les efforts ont permis d'atteindre 120 000 euros d'économies.

En parallèle, le nombre de licences progresse de 5,5 %, en partie grâce au concours proposé en début de saison. Néanmoins, les ventes de Topoguides GR ont diminué de 15 % depuis le début de l'année. Les Comités ont été sollicités pour commercialiser les Tribus partenaires sur MaRando, prochainement déployées et qui contribueront à l'équilibre de l'application, qui coûte cher. Enfin, le Siège représente une charge supplémentaire de 100 000 euros. La Fédération dispose encore de fonds propres importants, mais qui doivent être renforcés, car le ratio de solvabilité est mauvais.

Alexandre Durand ajoute qu'il est complexe de concilier des enjeux de court, de moyen et de long termes. La prévision d'atterrissage atteint désormais - 200 000 euros et les travaux continuent pour l'améliorer, en travaillant sur les contrats de partenariat, des réaffectations. Les charges ont été ajustées à la baisse (12,29 millions d'euros) pour compenser partiellement la diminution des recettes (12,09 millions d'euros) d'environ 670 000 euros. Diverses opportunités sont discutées, comme le développement de la gamme avec BV Sport pour 2027.

L'atterrissage dépendra du nombre d'adhésions, de la régulation des charges de copropriété, pour lesquelles 120 000 euros ont été provisionnés, mais qui pourraient être inférieures, des ventes de Topoguides et des variations de stock. Presque la totalité de la caution de l'ancien



Siège a été récupérée, soit 80 000 euros : restent 10 000 euros pour les régulations de charges 2024.

Philippe Vallée souligne que la trésorerie sera suffisante pour 2025 et 2026, tant pour les opérations courantes que pour les investissements.

Alexandre Durand précise enfin qu'en 2024, le budget de la Fédération comptait 4 % de subventions du ministère des Sports et de 4 % d'autres subventions publiques (ADEME, Cerema, ministère de la Culture...). La tendance est à la baisse.

Gilbert La Porte constate, au vu des différents éléments rapportés, que les leviers sont les licences et la vente des ouvrages.

Frédéric Montoya y ajoute les partenariats en construction. La Fédération dépend moins des subventions de l'État que les Comités. Le PLF actuel prévoit une diminution du budget des sports de 6,4 % et de 26 CTS, qui risquent d'impacter les fédérations de disciplines non olympiques comme la randonnée. Une partie du budget du ministère est fléchée vers les JO 2030.

Richard Carlon confirme que le taux de dépendance fragilise peu la Fédération : par comparaison, celle de l'athlétisme dépend de l'État à plus de 30 %, comme les Comités régionaux et départementaux. Toutefois, aux 4 % évoqués, qui correspondent aux 500 000 euros de l'ANS, les budgets des autres ministères sont aussi revus à la baisse et les agences sont remises en cause. La demande d'un CTS supplémentaire est bien fragile. Enfin, le PSF est aussi susceptible d'être fortement revu à la baisse.

Annie Marimao demande si l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les cotisations foncières des entreprises ont été prises en compte dans les prévisions d'atterrissage.

Alexandre Durand se renseignera.

b. Construction du budget 2026

Alexandre Durand indique que le budget 2026 a été construit avec des recettes prudentes et réalistes, en distinguant recettes socles et recettes additionnelles, ainsi que charges socles et charges additionnelles. Seuls les socles sont présentés pour le moment : 11,68 millions d'euros de recettes, soit 400 000 euros de moins qu'en 2025, et 12,44 millions d'euros de charges, soit 150 000 à 190 000 euros de plus.

L'atterrissage serait donc de - 760 000 euros, mais il a été demandé aux services une perspective d'atterrissage à 0 ou légèrement plus. La reconstitution des fonds propres semble difficile pour le moment et la transformation économique de la Fédération constitue l'un des enjeux de la mandature, pour préparer l'avenir sans compromettre le présent.



Les taxes, impôts, salaires, locaux, contrats, amortissements, reversions aux Comités, PSD et enveloppes des services supports représentent 10 millions d'euros, ce qui ne permet guère de souplesse budgétaire, alors que les idées de développement ne manquent pas.

Frédéric Montoya conclut que 1,68 million d'euros sont disponibles pour les projets, ce qui impose des choix et des priorisations.

Alexandre Durand ajoute que le Siège reverse environ 40 % de ses ressources aux Comités et aux clubs, soit 4,68 millions d'euros, dont 4,1 millions d'euros de quote-part des licences.

La Fédération dispose de trois leviers pour améliorer son résultat, dont le premier est privilégié :

- Augmenter les ressources : nombre de membres, commercialisation des produits... ;
- Réétudier certains reversements aux Comités (RandoPass, GR @ccess), de façon temporaire ou permanente, et/ou créer un fonds de soutien ;
- Limiter les frais généraux et les ressources humaines.

Philippe Vallée rappelle qu'entre 2022 et 2024, la masse salariale a augmenté d'un million d'euros, mais les développements prévus ne se sont pas produits.

Alexandre Durand ajoute que les grandes masses budgétaires par service ont été transmises aux administrateurs. Tous n'ont pas vocation à générer des revenus : la fédération du réseau et le rayonnement sont aussi des retours sur investissement. Trois marges de manœuvre ont été identifiées pour améliorer le résultat 2026 : produits, charges, affectation des ressources.

La possibilité de louer une partie des locaux du Siège est à l'étude : une opportunité pour 15 postes de travail au premier semestre 2026 a été identifiée et des demandes de places de parking ont été reçues.

Les montants des provisions issues de dons antérieurs à Esprit Rando sont vérifiés par la comptabilité et pourraient en partie être réaffectés sur des activités courantes. Katia Cizo a retravaillé le budget du Congrès de Brest : les recettes seraient de 139 000 euros et les dépenses passeraient de 225 000 à 170 000 euros.

Les travaux autour du SGVF 2 ont démarré, mais certaines lignes du contrat ont été revues, pour une économie d'environ 17 000 euros. La durée d'amortissement de Publiweb V2 devrait passer de 5 à 10 ans, temps de vie de la V1. Une partie des licences premium Office 365 des salariés pourraient devenir des licences E1, pour une économie estimée à 10 000 euros.

L'enveloppe d'augmentation pourrait être revue à la baisse, en tenant compte aussi des salariés changeant de périmètre. Une partie des missions d'Annie Sissoko devrait être réaffectée et certains postes d'alternants pourraient ne pas être reconduits. Ces mesures visent à éviter des licenciements économiques ou des ruptures conventionnelles, qui généreraient des économies à court terme mais freineraient le développement à moyen et long terme.



Gilbert La Porte demande si les indemnités de licenciement et de rupture conventionnelle ont été prises en compte dans cette perspective et si les emplois récents n'ayant pas porté leurs fruits seraient ciblés prioritairement.

Alexandre Durand répond que cette charge serait moindre qu'un salaire annuel plein et que les moyens humains seraient étudiés au regard des ambitions et des plans d'action prioritaires par le Comité directeur.

Frédéric Montoya précise que certains de ces salariés récents ont été ou seront re-fléchés vers d'autres missions. Sans être exclue, cette éventualité ne doit pas créer un vent de panique parmi les salariés. Certaines fonctions support sont très utiles au réseau.

Patricia Alliot-Guichard souligne que la charge de travail des salariés est déjà importante et s'enquiert du projet de chambres au Siège, car il réduirait les charges de déplacement.

Frédéric Montoya répond qu'il n'est pas réalisable, notamment en raison des travaux qu'il engendrerait. Néanmoins, le coût de l'hébergement est en réflexion, d'autant plus que l'hôtel Adagio ne donne pas entière satisfaction.

Par ailleurs, la charge de travail a été abordée en CSE et l'objectif est bien de conserver le personnel, dont les compétences sont nécessaires pour rendre des services au réseau, même si elles doivent parfois être redistribuées vers les projets prioritaires. D'autres hypothèses sont étudiées, comme taxer les Comités pour les conseillers territoriaux. L'étude de Philippe Vallée des contrats avec les prestataires est nécessaire.

Alexandre Durand confirme que toutes les solutions sont étudiées, sans privilégier la réduction de la masse salariale.

Hervé David suggère de recueillir les besoins d'échanges en amont du Congrès et demande si de nouveaux financements sont recherchés, notamment *via* des appels à projets.

Alexandre Durand acquiesce. Une partie des services du Siège participera au Congrès pour présenter certains sujets spécifiques.

Jérémy Penninckx se réjouit que le Comité directeur soit pleinement conscient des risques et des enjeux des équipes. Bien que le climat social soit bon, les difficultés arrivent et certains salariés s'inquiètent pour la pérennité de leur poste ou craignent de devoir faire plus avec moins, alors qu'ils sont déjà très chargés. Il s'enquiert de la communication prévue sur ce sujet, qui sera tout aussi importante que les actions décidées.

Alexandre Durand répond qu'il sera transparent sur la situation économique de la Fédération et sur l'ambition de rééquilibrer le budget en limitant les impacts sur la masse salariale. Certaines missions pourraient évoluer vers les sujets prioritaires, en accompagnant les salariés. Ainsi, les conseillers territoriaux sont missionnés sur le développement des Tribus partenaires, susceptibles de développer les recettes.



Frédéric Montoya précise que l'adoption de l'augmentation du prix de la licence accroîtrait les ressources. Une campagne d'appel aux dons sera lancée. La situation en 2027 devrait donc être meilleure.

Claude Didier pense que le laisser-aller serait catastrophique, tandis que la prise de conscience des difficultés peut rassurer, car des actions de redressement sont prises en conséquence : augmentation du prix de la licence et du nombre de licenciés, développement des partenariats...

Richard Carlon entend le besoin de sérieux budgétaire, mais estime que la situation n'est pas si catastrophique. Elle ne doit pas être surdramatisée, d'autant que le budget prévisionnel 2025 était erroné et que les enveloppes données aux managers étaient surévaluées de 400 000 euros. Une fois cette erreur repérée, les managers ont retravaillé le budget de leur service, en décalant certaines échéances. Le premier jet du budget 2026 sera affiné pour tendre vers l'équilibre. Enfin, les 500 000 euros de déficit des années précédentes étaient prévus et non liés à un défaut de fonctionnement.

Néanmoins, les actions envisagées tendent vers la contraction de dépenses, mais la Fédération doit aussi travailler sur les recettes, sur la rentabilité des départements et sur la capacité d'intervention auprès des Comités et des clubs. Or, le département Services aux membres est intégralement financé par l'ANS, ce qui le fragilise.

Philippe Vallée ajoute que les prévisions sont réalistes, ce qui induit certaines préoccupations, car la situation est bel et bien compliquée. La construction budgétaire prend aussi le risque d'allonger des amortissements, reportant ainsi des charges sur le futur, mais les stocks ne sont pas encore chiffrés.

Laure Koupaliantz souligne que toutes les associations connaissent une situation inédite. Ainsi, le Conseil d'administration de l'Agence française des chemins de Compostelle doit se prononcer sur la suppression possible de deux des sept postes. Le levier départemental, qui finance les comités départementaux, est très fragilisé et certaines subventions historiques pourraient ne plus être versées, entraînant une sur sollicitation du niveau fédéral par les Comités.

Par ailleurs, le levier RH ne doit pas être une variable d'ajustement systématique, car il permet de produire, donc de générer des retombées positives, même si des dépenses de fonctionnement peuvent être réduites. Une réflexion plus globale sur le modèle économique de la Fédération et de ses Comités semble nécessaire.

Frédéric Montoya la rejoint. Cette réflexion doit aussi être menée au sein du réseau, où les Comités doivent apprendre à se positionner comme prestataires pour développer les financements, y compris dans des domaines de prédilection comme l'inclusion.

Philippe Vallée indique que le prêt bancaire pour le Siège s'élève à 250 000 euros par an : un déficit supérieur à cette somme signifierait donc, sur le plan comptable, que la charge a été transférée.



Gilbert La Porte pense que la Fédération devrait se positionner en ingénierie de projets qui seraient réalisés par les Comités, d'autant plus que la diversification est nécessaire face aux diminutions des subventions.

Alexandre Durand répond que cette piste est étudiée et propose d'aborder le département Itinéraires et Éditions, dont les charges socles s'élèvent à 3,24 millions d'euros.

Thierry Lesellier indique que la commercialisation d'une trentaine de Tribus partenaires dans le Gard et l'Hérault est prévue en 2026 et pourrait être facilitée par la fin d'IGNrando' le 20 novembre. Atout France a proposé le dépôt d'un dossier pour une subvention complémentaire de 40 000 euros, sous réserve d'étendre les Tribus partenaires à deux territoires supplémentaires.

Passer le Scan 25 de 13,99 euros à 15,99 euros rapporterait 9 000 euros, tout en conservant le prix le plus bas du marché. Le budget intègre une augmentation du Rando Pass de 30 à 35 euros, du Rando Pass jeune de 15 à 18 euros et du Rando Pass Sport+ de 40 à 49 euros, afin qu'ils ne coûtent pas moins cher que les licences.

Le reversement de 10 euros par Rando Pass aux Comités départementaux et de 2 euros aux Comités régionaux, soit 78 000 euros, pourrait être remis en question, car l'action est principalement portée par le Siège. Les recettes seraient moindres pour les Comités : entre 500 et 1 500 euros pour les régions, entre 100 et 2 000 euros pour les départements.

Une augmentation de 2 euros du GR@ccess représenterait 7 000 euros de revenus supplémentaires. Le reversement de 25 % du chiffre d'affaires (15 000 euros) du GR@ccess aux Comités, soit 165 euros par Comité, pourrait plus facilement être supprimé.

Les 50 centimes d'euros versés à Esprit Rando par Topoguide vendu, soit 75 000 euros, pourraient être reversés à la Fédération dans le cadre du soutien aux itinéraires. Cette hypothèse est déjà incluse dans le budget.

Enfin, la vente des Topoguides est projetée à -6 % en 2026, contre -15 % en 2025. Des actions avec des libraires et des Offices de tourisme sont prévues. L'augmentation des ventes depuis l'été tend à montrer que leur baisse au printemps était conjoncturelle, alors que la saison est cruciale pour réussir l'année. Les hébergeurs ont ainsi relevé que les Français avaient réservé leurs séjours d'été au dernier moment, au lieu de mars habituellement.

Frédéric Montoya pense que la fin du reversement des Rando Pass risque de faire réagir les Comités.

Philippe Vallée remercie l'équipe pour son excellent travail de simulation des ventes par titre. Si les ventes de Topoguides au dernier trimestre 2025 étaient les mêmes qu'en 2024, la perte annuelle serait malgré tout de 200 000 euros.

Thierry Lesellier précise qu'une réestimation en avril est toujours nécessaire, pour tenir compte des commandes des libraires et des premiers réassorts.



Cécile Legrand aborde le département Services aux membres. Les 2 euros d'augmentation du tarif adhésion ne sont pas encore intégrés au budget 2026, mais rapporteraient 108 000 euros.

Alexandre Durand précise que les signaux envers cette augmentation sont plutôt favorables et montrer son utilité dans le budget est important.

Cécile Legrand ajoute que le nombre de licences est estimé, avec prudence, en augmentation de 0,8 %, soit +10 000 euros. Les augmentations tarifaires passées n'ont jamais fait diminuer ou stagner le nombre de licences.

Une nouvelle grille d'affiliation pour les clubs sera présentée ultérieurement : selon la formule retenue, les revenus pourraient diminuer ou augmenter jusqu'à 40 000 euros. La quote-part Siège pour le Pass Découverte pourrait être revalorisée d'un euro pour un jour, de deux euros pour huit jours.

Le budget du PSD, financé par les Licences, n'est pas toujours complètement utilisé et le reliquat en fonds dédiés atteint 253 000 euros, qui pourrait être affecté au Siège, pour ses actions de développement des Comités et des clubs. Un nouveau règlement du PSD sera proposé lors du prochain Comité directeur.

Alexandre Durand précise que le Siège peut se considérer comme également légitime à bénéficier de ce reliquat dédié à la solidarité, car les actions fédérales servent au réseau.

Frédéric Montoya rappelle que la part du PSD dans les nouveaux tarifs des licences diminue. Les 253 000 euros pourraient donc être affectés au Siège au fil de l'exercice, afin de privilégier les demandes au PSD. Une telle présentation serait politiquement plus acceptable.

Alexandre Durand répond que ces fonds pourraient aussi n'être utilisés qu'en cas de besoin.

Cécile Legrand précise que les Comités ne sont pas censés dépasser leur enveloppe de PSD.

Florence Vougnon rappelle que les CAC avaient souligné que le PSD était un fonds dédié fléché et ne pouvait donc être utilisé qu'aux fins prévues, c'est-à-dire l'aide aux clubs dans le cadre des appels d'offres PSD.

Alexandre Durand répond que les CAC vérifient que l'utilisation des fonds répond aux consignes du Comité directeur, qui peut donc acter d'une utilisation différente, en l'occurrence des reliquats. Néanmoins, cette possibilité sera vérifiée.

Frédéric Montoya souligne que le montant élevé du reliquat interroge sur l'utilisation du PSD et en montre les limites.

Florence Vougnon rappelle que les projets éligibles ont récemment été élargis. En outre, développer encore le PSD permettrait d'augmenter les membres et donc les recettes.

Cécile Legrand précise que le reliquat date principalement des années Covid.

Philippe Vallée souligne les difficultés des régions à obtenir des dossiers à présenter au PSD.



Frédéric Brouet estime nécessaire de bien expliquer cet usage au réseau, afin qu'il ne le perçoive pas mal.

Claude Didier précise que le nombre de dossiers augmente chaque année. La prudence est donc de mise et l'usage du reliquat peut être selon les besoins, et pour financer des actions adressées aux clubs.

Frédéric Montoya le rejoint : montrer les actions financées, comme une campagne nationale, serait parlant.

Gilbert La Porte demande si ce reliquat modifierait le ratio de solvabilité.

Alexandre Durand répond par la négative.

Richard Carlon rappelle que ce reliquat est une ressource pour les mauvaises années du PSD. Son utilisation en 2026 pourrait donc poser problème en 2027.

Alexandre Durand répond que les actions en faveur de l'adhésion nourriront par ricochet le PSD des années suivantes.

Cécile Legrand précise que le dispositif sera bien maintenu, car les clubs ayant bénéficié du PSD voient une augmentation des licenciés trois fois supérieure aux autres clubs. Néanmoins, les Comités disposant de fonds importants pourraient aussi financer ces actions de développement.

Par ailleurs, une augmentation de 10 000 euros du chiffre d'affaires séjours et voyages est prévue. Les fêtes du Rando Challenge, du Fast Hiking et de la coupe de France de longe-côte seraient maintenues, et la création des fêtes Raquette à neige et Marche d'endurance serait reportée. Un seul guide club serait envoyé aux clubs au lieu de deux, et il le serait en version numérique pour les Comités, soit une économie de 4 000 euros. Les charges des Trophées des clubs pourraient diminuer de 1 500 euros en ne conservant que le tournage des actions. Le tarif d'Handirect pour les clubs pourrait augmenter de 4 000 euros, car les prestations coûtent de plus en plus cher.

Une newsletter licenciés serait développée, sans frais supplémentaires. Si nécessaire, les déplacements des CT seraient restreints et une aide des Comités pourrait être sollicitée, en mettant en avant les nombreux services mis à leur disposition.

Frédéric Montoya pense qu'une campagne grand public pourrait porter ses fruits dès 2026, notamment parce que le Pass Découverte est un bon produit. La dimension solidaire pourrait être développée dans le réseau, car les disparités sont fortes.

Alexandre Durand ajoute que cette solidarité doit être à la fois départementale et régionale.

Frédéric Montoya regrette la suppression éventuelle des *goodies* lors du Trophée des clubs, car leur valeur symbolique est forte.



Alexandre Durand répond que le trophée pourrait être remplacé par un diplôme, bien moins coûteux.

Frédéric Montoya demande quels clubs sollicitent Handirect pour imprimer les licences. En effet, les petits clubs ont aussi le moins de moyens.

Cécile Legrand répond qu'une centaine de petits clubs ne sait pas saisir les licences sur internet, mais quelques grands clubs le sollicitent aussi.

Thierry Lesellier suggère un tarif différent selon la taille du club.

Richard Carlon pense nécessaire de vérifier que les grands clubs ont aussi des moyens financiers.

La séance est suspendue de 13 heures 15 à 14 heures 30.

Séverine Ikkawi présente les perspectives d'amélioration du budget Communication et Relations extérieures. Une veille fine sur les appels à projets s'avère nécessaire, car les fonds publics sont souvent attribués par ce biais. La Fédération a longtemps négligé les fonds européens, mais des opportunités existent à moyen terme. Aurore Ivaldi et Audrey Ramguth sont très mobilisées sur deux appels à projets européens en cours et des personnes ressources externes peuvent être sollicitées.

Par ailleurs, les recherches de nouveaux partenaires privés et mécènes ne sont chiffrées qu'à 100 000 euros dans le budget, par prudence, mais l'équipe a une ambition bien supérieure.

Alexandre Durand précise que ces recettes sont positionnées dans le budget optionnel, car le temps de discussion est parfois long.

Séverine Ikkawi ajoute que les relations privilégiées avec ADN Tourisme, qui compte 1 300 adhérents, permettraient de toucher les Offices de tourisme, les ADT et les CRT lors de la campagne de commercialisation des Tribus partenaires. Aucun objectif chiffré n'a encore été défini dans cette perspective.

D'autre part, le département propose de se mobiliser autour de *Passion Rando*, afin de juguler la baisse des ventes, par exemple en poussant les responsables adhésion des clubs à proposer l'abonnement avec la licence, en communiquant avec les licenciés à chaque sortie et en profitant du relais de partenaires. En outre, les offres de Terre Sauvage Média, prestataire actuel, et d'Ouest France sont à l'étude pour la réalisation du magazine.

Trois vagues d'appels aux dons sont prévus au printemps, à la fin de l'été et en fin d'année, en soulignant l'action de service public de la Fédération et des bénévoles sur les itinéraires balisés. Une campagne traditionnelle rapporte environ 150 000 euros : l'objectif annuel est ici fixé à 300 000 euros, avec des charges de 50 000 euros pour s'adresser à un nouveau public en achetant des fichiers de communication. Cette opération coup de poing serait un préalable à la mise en place de la carte sympathisant, pour l'inscrire dans la durée.

Frédéric Montoya demande si l'objectif 500 000 membres serait alors reporté en 2027.



Alexandre Durand répond par la négative, car les donateurs sont aussi considérés comme des membres. La carte sympathisant ouvrirait à un prélèvement SEPA pluriannuel, évitant de devoir convaincre chaque année. L'enchaînement doit aussi être pensé dans l'optique des 80 ans des GR en 2027.

Séverine Ikkawi ajoute que l'articulation entre l'appel aux dons et l'installation d'une relation pérenne avec des « amis de la randonnée » ou des « amis des GR » peut encore être affinée. Le contenu du message sera soigneusement travaillé, afin que la Fédération garde la tête haute et mette en avant ses bénévoles, qui proposent la plus grande infrastructure sportive et touristique du territoire librement accessible.

En outre, des QR codes sur les itinéraires pourraient à la fois en raconter l'histoire et appeler au don, mais la mise en place de ce système demande un peu de temps. De fait, la baisse des financements publics oblige à solliciter la générosité des bénéficiaires.

Évelyne Husson salue ce projet enthousiasmant, dont le lancement pourrait être sous la forme d'un « 24 heures de la randonnée » mobilisant tous les acteurs et partenaires, ce qui demande une préparation importante mais pourrait être un événement annuel.

Frédéric Montoya demande si un plan détaillé sera présenté au Comité directeur de décembre.

Séverine Ikkawi acquiesce.

Une action spécifique est prévue en direction des organisateurs de trail, bénéficiant du travail de la Fédération sans certainement s'en rendre compte mais abîmant parfois les itinéraires. Un premier contact très positif a été pris avec France Outdoor, sorte de syndicat professionnel de ces organisateurs, et la Fédération est invitée à un prochain Conseil d'administration. Une participation au travers des achats des dossards ou des politiques RSE des organisateurs est donc envisageable.

Frédéric Montoya salue cette initiative, d'autant que les inscriptions aux trails sont souvent très coûteuses. Se positionner comme prestataire implique de faire participer tous les utilisateurs des itinéraires.

Frédéric Brouet précise par exemple que l'inscription au Reims Champagne Run oscillait entre 50 et 87 euros. Environ 600 trailers y ont participé et 60 % de la course se déroulait sur des GR, des GRP et des PR. Les organisateurs financent un service de secours, les récompenses, les frais kilométriques et le sur balisage, le ravitaillement étant souvent fourni par des partenaires. Demander environ 1 euro par dossard n'est donc pas impossible.

Gilles Vicrobeck ajoute que les organisateurs compensent l'ONF lorsque leurs chemins sont utilisés.

Richard Carlon précise qu'environ 10 % des organisateurs de trail sont bénévoles et sous l'égide de la Fédération d'athlétisme, tous les autres étant des professionnels. Leur demander une contribution s'avère donc très pertinent et un accord avec la FFA pourrait être trouvé.



Une sénatrice de la Moselle a interpellé le ministère de la Transition écologique sur l'entretien des sentiers. La force publique considère désormais que l'activité individuelle de loisir doit être financée par les individus, pour orienter ses fonds vers ce qui crée de l'emploi.

Séverine Ikkawi indique qu'après plusieurs années de sacrifice de ce poste, une campagne nationale de rentrée sportive est envisagée, afin de stimuler les adhésions, pour un coût de 60 000 euros.

Alexandre Durand indique, sur le volet budgétaire 2026, que tous départements du siège confondus, les propositions les plus réalistes s'élèvent à 346 000 euros de réaffectation, à 529 000 euros de nouveaux produits et à 100 euros de charges supplémentaires, car les charges nouvelles s'équilibreraient avec les économies charges. L'impact sur le résultat serait donc positif de 875 000 euros, contre un déficit pour l'instant prévu à 758 000 euros. Si la campagne de dons se maintenait à 150 000 euros de recettes, l'impact positif sera donc de 725 000 euros. Le Comité directeur doit donc s'accorder sur les mesures proposées.

En outre, certaines de ces mesures sont exceptionnelles : les conditions d'un rebond en 2027 doivent donc être créées, d'autant que les 80 ans des GR devront être financés et que de nouveaux investissements sont en perspective.

Frédéric Montoya souligne que les 253 000 euros de reliquat du PSD représentent une part importante de ces pistes.

Thierry Lesellier rappelle que ces 253 000 euros permettraient notamment de financer la campagne de rentrée sportive 2026. En outre, l'augmentation de la licence bénéficiera à tous, car 65 % sont reversés aux Comités.

Alexandre Durand suggère de continuer à communiquer sur l'enveloppe disponible du PSD, en précisant que le dispositif continue.

Frédéric Montoya précise être favorable à cette réaffectation du reliquat, qui s'ajoute à l'augmentation d'un euro des frais de gestion. La communication doit être soignée et les explications claires.

Cécile Legrand précise que les propositions incluent une augmentation des tarifs d'affiliation, qui doivent encore être débattus.

Alexandre Durand ajoute que certaines actions ne sont pas encore chiffrées.

Philippe Vallée constate que le prix de certains services est stable depuis plusieurs années. Un comité de révision des prix annuel serait pertinent.

Thierry Lesellier répond que le Rando Pass a été augmenté en 2022 et les Topoguides en 2023, mais que le GR@ccess est stable depuis longtemps. Outre les prix eux-mêmes, leur redistribution aux différents niveaux doit aussi être discutée.

Richard Carlon estime primordial de définir rapidement des éléments de cadrage et les conditions sous lesquelles les différentes missions sont conservées ou re-fléchées. Une



commission des prix est effectivement un outil stratégique de pilotage qui manque. Les travaux de rationalisation et de recherche de recettes doivent se poursuivre tout au long de l'année, et pas seulement lors de la construction budgétaire.

Frédéric Montoya répond que des indicateurs d'activité et financiers sont en cours de définition pour suivre le budget au cours de l'année. En outre, les lettres de cadrage préciseront clairement les budgets alloués aux différents secteurs, au sein desquels les managers devront prioriser les actions.

Marianne Clarté pense que la prudence reste de mise dans les projections et reste inquiète. Les priorités doivent être explicites, afin d'embarquer tous les Comités, dont les Assemblées générales auront lieu dès février.

Cécile Legrand souligne que les ressources humaines doivent être affectées au regard des projets, car certains services ont de nombreuses priorités.

Alexandre Durand confirme qu'une optimisation RH est nécessaire au regard des priorités.

Richard Carlon estime que l'historique RH doit être pris en compte, certains services ayant été moins épargnés que d'autres.

Claude Didier ajoute que des temps de réflexion sont nécessaires pour aller au bout des idées, avant de les proposer au Bureau et au Comité directeur. Les 80 ans des GR doivent être envisagés dès à présent, afin de rechercher des financements mi-2026 et de lancer des actions dès début 2027.

Frédéric Montoya le rejoint, mais les débats sur des sujets d'ampleur doivent dépasser le cadre d'un atelier.

Gilbert La Porte salue la richesse des discussions en Comité directeur et la volonté d'optimiser les RH, qui implique néanmoins de tenir compte des compétences des uns et des autres.

Alexandre Durand acquiesce. Cette optimisation sera progressive.

Marianne Clarté souligne que la gestion ne doit pas prendre la main sur les projets.

Philippe Vallée estime que les deux vont de pair.

Frédéric Montoya précise que d'autres fédérations ont appliqué de fortes augmentations tarifaires en présentant clairement des projets bien construits.

Alexandre Durand demande au Comité directeur s'il valide les hypothèses présentées en vue de la construction du budget prévisionnel 2026.

Frédéric Montoya acquiesce.

Richard Carlon estime très importante la dynamique interne de confiance et de sérénité portée par les administrateurs. Une nouvelle page doit rapidement s'ouvrir sur



l'accompagnement des Comités, qui risquent de faire face à des difficultés structurelles plus importantes que le Siège, en raison de la diminution des subventions publiques.

Frédéric Brouet insiste sur la nécessité de porter un message clair et non anxiogène aux salariés, car rien n'est pire que l'incertitude. En outre, dans bien des entreprises, réduire les ressources humaines est souvent le début de la fin et les projets de développement exigent des moyens humains.

Christophe Billard répond qu'il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Priorité doit être donnée à l'augmentation des recettes et au développement, y compris dans ce contexte difficile.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser s'enquiert des travaux menés auprès des libraires. En effet, elle a constaté le placement erratique des Topoguides dans plusieurs points de vente (Cultura, Chullanka), parfois même sans tableau des prix. Les Topoguides d'autres éditeurs sont moins chers.

Thierry Lesellier répond qu'outre le travail avec le distributeur Sofedis, la Fédération devrait aussi s'adresser directement aux libraires, pour leur faire connaître les Topoguides de leur région.

4. Commission médicale

a. Validation du règlement médical fédéral

Catherine Kabani présente les mises à jour du règlement médical, datant de 2021. Quelques rôles de la commission ont été ajoutés ou précisés : promotion de la recherche, de la prévention et de la formation dans le secteur médical, définition des règles pour exiger un certificat médical, liste des licences délivrées par d'autres fédérations permettant de participer aux compétitions sportives. Ce règlement sera déposé au ministère et transmis à l'ensemble des médecins fédéraux, prochainement réunis en Commission.

La composition de la commission médicale a été détaillée. Le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier de la Fédération en sont membres de droit, mais ils ne sont actuellement pas inscrits à la liste de diffusion. Un administrateur de la CNPA, un administrateur de la CNF, le DTN et un animateur de pratique santé doivent obligatoirement être membres. Enfin, la commission compte huit membres au minimum, dont au moins cinq médecins.

Katia Cizo demande où il est question de ces membres obligatoires et de ces nombres minimums, car les statuts actuels ne mentionnent que les membres de droit. En outre, elle suggère de ne pas inscrire dans le règlement les frais de déplacement.

Catherine Kabani répond avoir allégé la liste du règlement de 2021, sans vérifier la dimension obligatoire, et reprendra donc ce sujet. Les frais de déplacement n'étant abordés nulle part, ils posent parfois question.



Richard Carlon précise que le point précise la répartition de la prise en charge des déplacements.

Cécile Legrand répond que toutes les commissions sont concernées.

Katia Cizo précise que figer une organisation dans un règlement peut créer des difficultés en cas d'évolution.

Frédéric Montoya propose de reporter le point, afin de s'assurer de l'adéquation du règlement et des statuts.

Catherine Kabani accepte, mais signale une différence entre d'une part sa liste des médecins de Comité, régulièrement mise à jour suite aux remontées des uns et des autres, et d'autre part ceux enregistrés dans le SGVF. Certains médecins de Comité de sa liste ne sont pas licenciés ou pas élus. La situation reste donc très floue.

Katia Cizo précise que les Comités ne mettent pas toujours à jour le SGVF, malgré des demandes répétées, mais beaucoup envoient à leur CT référent leurs comptes, les procès-verbaux et la composition de leur Comité directeur. Toutes les commissions pourraient avoir besoin d'accéder à ces documents pour mettre à jour leurs listes.

Catherine Kabani regrette que les modifications de médecins des Comités ne lui soient pas notifiées. Par ailleurs, les rôles d'un médecin de Comité sont listés en annexe du règlement.

Alexandre Durand demande si certains Comités souffrent d'une carence de candidats médecins et si ces correspondants médicaux pourraient occuper une autre profession médicale ou paramédicale, comme la kinésithérapie.

Catherine Kabani répond que ce n'est *a priori* pas possible, car les communications sont vraiment médicales. Environ la moitié des Comités ont un médecin.

Katia Cizo répond que le Code du sport impose qu'ils soient inscrits à l'Ordre des médecins.

Richard Carlon insiste pour bien désigner ce texte sous le nom de « règlement de la commission médicale », et non « règlement médical ». Or, le Code du sport prévoit un règlement médical présentant l'organisation de la préservation de la santé pour tous les licenciés. Deux textes doivent donc être produits.

Par ailleurs, l'inscription au tableau de l'Ordre des médecins concerne les médecins ayant une fonction médicale sur le terrain, par exemple dans le cadre d'une compétition. Le rôle de médecin élu n'est pas nécessairement associé à cette inscription, car il ne procède pas à des actes médicaux. Des médecins sortis de l'Ordre pourraient accepter de siéger.

Katia Cizo confirme qu'ils doivent aussi être inscrits à l'Ordre des médecins, qu'ils soient retraités ou non.

Gilles Vicrobeck indique que le médecin de son Comité n'apparaît que comme simple membre du Comité directeur dans le SGVF.



b. Validation des membres de la Comed

Ce point est reporté.

La séance est suspendue à 16 heures 25 à 16 heures 45.

5. Comité Éthique et déontologie

a. Validation d'un nouveau membre au sein de la commission

Marianne Clarté indique que la candidature d'une juriste du sport a été approuvée par le comité Éthique et déontologie et transmise au Comité directeur, qui doit la valider.

Le vote est organisé à bulletin secret, via Balotilo.

Lina Hind Kadi est désignée membre du comité Éthique et déontologie à l'unanimité (24 votants : 24 voix favorables).

Marianne Clarté indique que 4 311 réponses au questionnaire sur les violences ont été reçues, dont 135 émanant d'administrateurs, 684 d'animateurs et 42 de salariés. Beaucoup de réponses montrent une ignorance de ce qu'est la violence et des moyens de la signaler. Une synthèse sera présentée au Comité directeur de décembre. Le questionnaire n'est pas encore clos.

6. Commission nationale Formation

a. Institut de formation professionnelle

Josiane Barailler indique que le projet de constitution d'institut de formation progresse, sous le pilotage d'Éric Levet-Labry et avec le concours du service juridique de la Fédération. Cet institut permettra à la Fédération de proposer des formations sur les différents métiers de la marche à des partenaires, mais aussi au monde professionnel et au grand public.

Éric Levet-Labry ajoute que le cahier des charges demandait une structure susceptible d'être rapidement mise en place, adaptative et évolutive, qui n'engage pas lourdement la Fédération, tout en s'assurant que cette dernière garde le pouvoir sur le futur institut.

Adrien Bachellier rappelle que la précédente séance du Comité directeur avait validé la forme juridique associative. Une première version des statuts a donc été rédigée, est en cours de relecture par le service juridique et le sera ensuite par le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges. La présentation portera donc sur les grandes idées des statuts, quelques ajustements étant encore nécessaires. Les statuts, qui permettront à la structure d'exister comme personne morale, indiquent un rattachement explicite à la Fédération de randonnée.



Le nom de la structure, non encore défini, sera indiqué dans l'article 1. L'article 2 donne l'objet social de la structure, un organisme de formation et ses missions, en veillant à ne fermer aucune porte :

- Concevoir, développer et mettre en œuvre des actions de formation initiale, continue et professionnelle ;
- Contribuer à l'innovation pédagogique et scientifique dans le champ de la randonnée et des activités connexes ;
- Organiser des sessions de formation certifiantes, qualifiantes ou diplômantes ;
- Coopérer avec les institutions, organismes et partenaires du secteur de la formation ;
- Favoriser la recherche et la diffusion des savoirs relatifs aux pratiques de randonnée, d'éducation à l'environnement, de santé et de sport pour tous.

L'article 3 fixe le Siège de la structure au Siège de la FFRandonnée. L'article 4 prévoit une durée illimitée de la structure.

Pour garantir le maintien du lien entre la structure, la Fédération et la maîtrise de la gouvernance, l'association serait fermée. L'article 5 limite donc les membres aux quatre membres nommés dans les statuts.

L'article 6 définit les modalités de l'Assemblée générale, mais son maintien pour une association fermée comptant un nombre très limité de membre n'est peut-être pas pertinent. La loi 1901 n'impose pas d'Assemblée générale. Si elle était maintenue, ses dispositions seraient limitées au minimum légal. La gouvernance serait recentrée sur le Bureau et le Codir de la FFRandonnée, pour éviter toute lourdeur administrative.

L'article 7 définit la composition du Bureau : le président, le trésorier de l'association seraient ceux de la Fédération, le secrétaire serait le président de la CNF. Cette organisation peut être modifiée. Un vice-président issu du comité pédagogique et scientifique pourrait être désigné. Le mandat serait fixé sur l'olympiade et cesserait automatiquement en cas de fin de mandat à la Fédération.

Alexandre Durand précise que les statuts d'Esprit Rando alignent les mandats du fonds de dotation avec ceux de la Fédération. Leur formulation pourrait être reprise.

Richard Carlon ajoute que le comité Éthique intègre aussi cette dimension.

Éric Levet-Labry souligne qu'un tuilage entre les Bureaux doit être prévu, car l'organisme ne peut pas changer du jour au lendemain les orientations des formations qu'il vendra.

Richard Carlon répond que le tuilage peut concerner plutôt le programme pédagogique, qui serait fixé pour un an.

Adrien Bachellier ajoute que l'article 8, consacré au comité pédagogique et scientifique, apporte une continuité. Ce comité serait l'organe opérationnel chargé du suivi des formations



et de la continuité stratégique, composé de membres liés à leur fonction au sein de la Fédération : techniciens, DTN, élus de la CNF.

Frédéric Montoya demande si ce comité travaillerait sur le contenu des formations.

Adrien Bachellier répond que le mot « stratégie » manque, mais ce comité serait bien chargé du suivi opérationnel, de l'innovation pédagogique et de la validation scientifique des formations.

Katia Cizo estime que la stratégie est définie par le Bureau et mise en pratique par le comité opérationnel. Les bons termes seront trouvés.

Gilbert La Porte signale qu'un représentant des stagiaires sont désignés par ces derniers pour siéger dans les comités pédagogiques des organismes de formation au même titre qu'un représentant élu des formateurs.

Richard Carlon répond que le Bureau a un rôle de pilotage politique, mais que le comité serait chargé de lui proposer un programme pédagogique.

Frédéric Montoya précise que les membres de la CNF sont souvent formateurs. En revanche, il serait compliqué d'intégrer des représentants des stagiaires dans ce comité.

Richard Carlon répond que Qualiopi impose une représentation des bénéficiaires des formations. Un espace d'expression devra donc être créé.

Katia Cizo revient sur la composition du Bureau et suggère que ses membres soient des administrateurs désignés par le président ou le Comité directeur de la Fédération, afin de laisser un peu de souplesse.

Éric Levet-Labry propose la formulation « le président/le trésorier ou son représentant ».

Frédéric Brouet demande si le Bureau pourrait inclure un salarié, afin d'assurer la continuité et le lien avec le comité pédagogique et scientifique, dont le président pourrait aussi être membre du Bureau.

Adrien Bachellier répond que l'invitation régulière d'autres personnes pourrait figurer plutôt dans le règlement intérieur que dans les statuts. Un poste de vice-président est déjà envisagé pour le président du comité pédagogique et scientifique.

Katia Cizo estime possible de l'indiquer dans les statuts, mais ce salarié ne serait pas membre du Bureau.

Adrien Bachellier aborde les articles 9 et 10, concernant les ressources financières et la comptabilité. Les ressources émaneraient des recettes de formation (financements individuels, de collectivités, d'OPCO...) et de partenariats. Des échanges avec le service comptabilité sont prévus pour définir la gestion de la comptabilité et de la facturation.

L'article 10bis porterait sur l'affectation des excédents, limités dans le cadre d'une association loi 1901. Ils seraient donc intégralement réinvestis dans la réalisation de l'objet social *via* une



affectation aux fonds de réserve ou un investissement en outils pédagogiques, mais pourraient aussi correspondre à des frais de gestion versés à la Fédération au travers de contrats de prestation pour la mise à disposition de personnels, le loyer des bureaux... Les statuts prévoient aussi une possibilité de versement à Esprit Rando.

Une fois l'activité de l'organisme stabilisée, un changement de statut sera nécessaire, car l'association aura l'interdiction de reverser ses bénéficiaires à ses membres, contrairement à une société. Néanmoins, la structure associative est plus simple pour débiter, créer un catalogue de formations et développer l'activité. Par ailleurs, le rapatriement des formations des bénévoles au sein de l'institut doit encore être travaillé sur le plan juridique.

Philippe Vallée souligne l'importance d'un plan de trésorerie et d'apports de fonds au démarrage.

Richard Carlon propose une réunion sur ce point, car la contribution fédérale serait dans un premier temps non pas budgétaire mais de mise à disposition de compétences, qui doit néanmoins être traduite en dette de l'institut envers la Fédération.

Philippe Vallée répond qu'un coût existera nécessairement, soit en apport de fonds propres, soit par des mises à disposition de moyens, faute de pouvoir facturer l'association. Créer des dettes dès le début permettra de les affecter en report à nouveau jusqu'à les ajouter aux futurs revenus.

Frédéric Montoya estime pertinent de rapatrier les formations des bénévoles à l'institut, sous réserve qu'elles restent bien distinctes des formations vendues à l'extérieur. Par ailleurs, les formateurs bénévoles pourraient être défrayés.

Richard Carlon précise que ce changement de périmètre ne surviendrait pas avant trois ou quatre ans et dans l'hypothèse où le réseau aurait pleinement assimilé l'existence de cet institut. En outre, les formations bénévoles devront alors respecter les exigences de Qualiopi, qui représentent une contrainte méthodologique et une augmentation de leur coût. D'ici là, les outils pédagogiques développés par l'institut pourront profiter à tous.

Éric Levet-Labry confirme la nécessité de ne pas aller trop vite et de traiter les sujets lorsqu'ils surviendront.

Claude Didier demande si les formations devront avoir lieu au Siège ou pourront être délocalisées, notamment en Outre-Mer.

Adrien Bachellier répond que le groupe de travail autour de cet institut est convaincu de la nécessité de distinguer les formations fédérales des ventes de formation. Les formateurs bénévoles pourraient effectivement y être valorisés en tant qu'experts : un cadrage est déjà en discussion avec le service RH.

Par ailleurs, le Siège n'est pas un établissement recevant du public : les formations ne pourront donc pas y être organisées. L'institut générerait l'ensemble de l'administratif et de la logistique des formations, au plus proche des clients.



Gilles Vicrobeck estime que cet institut aurait toute sa place à l'international, où la Fédération dispense déjà des formations.

Philippe Vallée répond qu'une étude de marché sera nécessaire au préalable.

Adrien Bachellier indique que les articles 11, 12 et 13 portent sur la modification, la dissolution et le règlement intérieur, avec des contenus classiques pour une association loi 1901.

Les statuts relus devraient être prêts au Comité directeur de décembre, en y adjoignant des éléments budgétaires et une stratégie de communication. Le site est presque prêt : ne manque que le nom de l'institut.

Katia Cizo indique que le Comité directeur doit voter ces grands principes.

Le Comité directeur valide à la majorité les grands principes proposés pour les statuts du futur institut (24 votants : 23 voix favorables, 0 voix défavorable, 1 abstention).

7. Rencontres sportives

a. Validation des candidatures à l'organisation de la 2^e fête du Rando Challenge et de la phase finale de la Coupe de France des Clubs 2026

Frédéric Brouet souligne que Marianne Clarté souhaite inciter la FERP à embrasser les différentes pratiques, y compris compétitives. Et précise que la marche alpine se développe par exemple en Italie.

Richard Carlon indique que deux cadres d'État quittent la Fédération : Patrick Pouget partira en mars 2026 à la retraite et Perrine Demoulin rejoint la direction régionale d'Île-de-France. Le poste de Patrick Pouget ne sera mis au mouvement qu'en janvier 2026, mais que Perrine a été remplacée en septembre par Matthieu Boher, affecté auprès de la CNRS et de la CNJA. Ayant un profil montagnard, il reprend le dossier *Fast Hiking*, mais pas celui du long-côte. Un profil orienté développement durable sera donc recherché pour remplacer Patrick Pouget, afin de reprendre les dossiers long-côte et marche nordique. Le maintien de ce sixième poste de cadre d'État reste soumis à l'arbitrage du ministère.

Matthieu Boher indique avoir travaillé pendant vingt ans pour la Fédération française de roller, où il accompagnait l'entraînement de haut niveau et les équipes de France. Au sein de la Fédération de randonnée, il suivra les manifestations nationales de toutes les disciplines.

Le seul dossier reçu pour l'organisation de la Coupe des Clubs long-côte est porté par le club de Hyères. La commission a proposé les dates du 27 ou du 28 septembre 2026, validées par l'organisateur. Cette rencontre ne nécessite pas de chronométrage. Le budget prévisionnel s'élèverait à environ 15 000 euros, mais doit encore être validé par le club.

De même, un seul dossier a été reçu pour la deuxième fête nationale du Rando Challenge, porté par les clubs de Malemort-du-Comtat et des Solars des Virons, le Comité départemental



Vaucluse et le Comité régional PACA. Elle est prévue le week-end du 14 et 15 juin 2026, afin de ne pas se télescoper avec le Championnat de France de longe-côte le week-end précédent. Néanmoins, un risque de fermeture des sites perdure en cas d'incendie. Contact sera donc pris avec les clubs pour identifier un lieu plus à l'abri.

Après la journée compétitive du samedi, des épreuves grand public auraient lieu le dimanche. Une formation des organisateurs de Rando Challenge pourrait être programmée le lundi et le mardi, ainsi que des randonnées découvertes. Enfin, le budget est classique.

Philippe Vallée demande pourquoi le résultat bénéficiaire serait divisé en trois et le résultat déficitaire serait divisé en deux.

Frédéric Brouet répond que lors de la précédente mandature, la prise de risque reposait intégralement sur le Siège. Un équilibre est donc recherché, sans toutefois grever les Comités organisateurs en cas de difficulté. Cette formule intermédiaire, décidée lors d'une précédente CNRS et validée en Comité directeur, n'est certes pas idéale, mais partage les risques.

Richard Carlon précise que Patrick Pouget avait harmonisé les conventions entre les disciplines, pour répondre à une commande du Comité directeur de changer le mode de gestion des événements nationaux.

Christophe Billard rappelle que la fête du Rando Challenge 2025 a eu lieu à Carmaux fin juin. Les températures avaient atteint 36 ou 37 °, ce qui aurait dû inciter à un report. En avancer la date à mi-juin est donc positif, même si les risques de feu de forêt et de canicule perdurent, d'autant que l'événement se situera plus au sud.

Matthieu Boher répond que le calendrier devrait évoluer pour les années suivantes, afin d'éviter ces risques. Pour 2026, les horaires pourront être adaptés si nécessaire.

Frédéric Montoya ajoute que le changement climatique fera nécessairement évoluer les dates de ces rencontres, notamment dans les départements du sud, car la santé des uns et des autres doit primer.

Frédéric Brouet précise que la CNRS doit aussi être en phase avec les groupes de travail qui préparent les rencontres. En l'espèce, avancer ou repousser l'événement n'était pas possible par rapport aux autres épreuves existantes de Rando Challenge.

Richard Carlon estime la discussion stratégique et politique, et pas uniquement technique. Envoyer un message fort sur l'adaptation des pratiques au changement climatique est essentiel. Le temps sportif doit changer et toutes les fédérations devront évoluer. Lors d'un précédent Comité directeur, la commission médicale avait explicitement demandé de retravailler les dates.

Néanmoins, positionner une étape finale en septembre plutôt qu'en juin n'est pas évident dans les usages. Le porteur du dossier n'a pas accepté d'autre moment que mi-juin. Le cahier des charges des épreuves 2027 devra tenir compte de ces enjeux. Enfin, les événements



phares doivent être répartis dans l'année, tant pour faciliter le travail du service communication que pour y permettre une représentation politique.

Hervé David rappelle que le samedi 28 juin, lors de la fête du Rando Challenge, six interventions médicales avaient été nécessaires pour malaise. De nombreux inscrits se sont désistés pour l'épreuve performance. Il serait pertinent d'intégrer systématiquement un médecin dès la conception de l'événement et de prévoir des plans B en cas de forte chaleur : raccourcissement des parcours, horaires alternatifs...

Christophe Billard ajoute que le risque dépend aussi du territoire.

Richard Carlon précise que les budgets respectent les enveloppes définies, voire sont inférieurs aux prévisions.

Frédéric Montoya indique qu'une équipe fédérale sera présente, ce qui avait été apprécié en 2025, mais les dépenses devront être surveillées.

Frédéric Brouet précise que les deux budgets incluent le déplacement et le séjour des officiels. Être trop nombreux à ces événements n'a pas d'intérêt.

Le Comité directeur approuve à la majorité la candidature du club de Hyères pour l'organisation de la Coupe des Clubs de longe-côte 2026 (1 abstention).

Le Comité directeur approuve à la majorité (1 abstention) la candidature des clubs de Malemort-du-Comtat et des Solars des Virons, du Comité départemental Vaucluse et du Comité régional PACA pour l'organisation de la fête du Rando Challenge 2026.

La séance est suspendue du mercredi 15 octobre 2025 à 18 heures 25 au jeudi 16 octobre à 9 heures 30.

8. Pratiques adhésions

a. Échanges autour de l'objectif 500 000 membres (carte de soutien fédéral)

Frédéric Montoya indique que la réflexion autour de l'objectif 500 000 membres implique d'être imaginatifs, afin de toucher de nouveaux publics, car 5 millions de Français marchent régulièrement et 30 millions occasionnellement, mais en dehors des clubs. Le discours en direction des plus jeunes doit être un peu différent, car la structure classique du club peut ne pas leur convenir. Cet élargissement des membres représente une manne financière importante.

Annette Gogneau souligne que l'inauguration du GR15 en Île-de-France, sous forme d'étapes gratuites et ouvertes à tous, a attiré environ 700 personnes, majoritairement non licenciées et peu susceptibles de rejoindre un club. Un support mettant en avant d'autres formes de soutien que le Rando Pass ou la licence manque donc.



Cécile Legrand confirme l'essor massif et la diversification des pratiquants, avec des pratiques plus autonomes, multiformes, numériques et santé. Le nombre de licenciés augmente, mais beaucoup de clubs stagnent ou diminuent depuis 2016. Les itinéraires sont libres, gratuits et utilisés massivement, mais sans reconnaissance des actions de la Fédération. Enfin, le soutien public diminue, ce qui implique de repenser les modèles économiques.

L'objectif 500 000 membres se décline à court terme, avec la campagne de dons et la mise en avant du Rando Pass, et à moyen terme, pour créer du lien avec ces membres, au travers d'une carte sympathisant, dont une version dématérialisée sera rapidement testée.

Trois vagues d'appel aux dons sont prévues en 2026, avec un message central de préservation et de valorisation des GR pour les générations futures. Ce message doit être positif et mobilisateur, sans parler de trésorerie en difficulté mais en faisant appel aux pratiquants pour poursuivre la mission de service public.

Ces campagnes seront menées auprès des canaux habituels, même si des fichiers externes pourraient être loués pour capter un public plus large. La boutique en ligne du site internet permet désormais de faire des dons.

Le projet de carte sympathisant vise à transformer l'élan de ces campagnes vers un soutien durable des non-adhérents, en créant une relation durable et valorisée et non pas ponctuelle et caritative. La population cible est large : pratiquants hors clubs, jeunes, familles, touristes. Au-delà des sportifs, les cibles sont aussi des personnes engagées sur l'écologie et la préservation du territoire.

Les principes d'adhésion d'autres associations ont donc été étudiés. La LPO compte plus de 70 000 membres et propose d'adhérer pour financer des actions.

Frédéric Montoya souligne que le mot « adhérer » sous-entend un acte militant. La cible de la LPO est donc légèrement différente.

Cécile Legrand répond que ces exemples sont malgré tout intéressants. Le site de la WWF met en avant les animaux de proximité qui disparaissent : la Fédération pourrait s'en inspirer en valorisant les itinéraires de proximité. La WWF dispose aussi d'une page « S'engager ensemble » mettant en avant plusieurs types d'engagements : collectes solidaires, transmission de patrimoine...

France Nature propose aux internautes de devenir « sentinelle de la nuit » : expliquer aux membres qu'ils peuvent être des ambassadeurs est une piste intéressante. En outre, la présentation des victoires obtenues récompense le fait d'être membre.

Ces différents modèles proposent une adhésion simple en quelques clics, une valeur symbolique forte, une carte de membre, parfois un petit cadeau, des contreparties émotionnelles comme des invitations à des événements à proximité ou une revue. WWF propose de parrainer un panda pour 15 euros par mois.



Si le don relève d'une générosité ponctuelle, l'adhésion ou le soutien montre l'appartenance à une communauté qui agit. Les attentes diffèrent : transparence quant à l'usage des fonds pour les donateurs, actions de proximité et reconnaissance symbolique pour les membres. Contrairement au don, l'adhésion n'ouvre pas droit à une déduction fiscale. La distinction entre donateur, sympathisant et licencié doit être claire.

Le Comité directeur doit se prononcer sur les différentes étapes proposées et la carte sympathisant, dont le nom, le modèle économique, la communication et les contreparties doivent être stabilisés.

Frédéric Montoya remercie de cette présentation sur ce sujet structurant pour l'avenir de la Fédération.

Claudine Allu pense que l'organisation d'événements grand public par les clubs pourrait être l'occasion d'inviter les participants à donner. En outre, les actions entreprises devraient être présentées aux donateurs, *via* une newsletter.

Alexandre Durand répond qu'Esprit Rando renvoie vers la page des réalisations lorsqu'un don est fait.

Annette Gogneau demande si une carte entreprise est envisageable, comme le propose l'association des Amis de la forêt de Fontainebleau et de la vallée du Loing, avec deux tarifs distincts. Par ailleurs, la troisième phase de la Charte du randonneur prévoit des ambassadeurs du développement durable : cette notion pourrait être réutilisée pour la carte sympathisant. Enfin, les contreparties aux porteurs de carte doivent respecter les engagements de développement durable. La proximité est ici clé : si une carte sympathisant avait existé lors de l'inauguration du GR15, le discours aurait été facile.

Frédéric Montoya estime que la spontanéité de l'émotion est importante, mais s'éteint rapidement si elle n'est pas entretenue.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser pense qu'un *flyer* avec un QR code pourrait être distribuée aux participants grand public. Néanmoins, la différence avec la licence devra être clairement exposée. Enfin, le fait que tous les adhérents des clubs ne soient pas licenciés ne doit pas être omis : faire appliquer les statuts de la Fédération augmenterait nettement le nombre de licenciés.

Michel Geiser propose d'impliquer les 250 000 licenciés pour trouver des sympathisants, ce qui implique que la carte sympathisant soit très facile d'accès.

Christophe Billard se réjouit de la forte porte d'entrée que sont les sentiers et itinéraires : les 80 ans des GR seront une occasion précieuse. Néanmoins, d'autres leviers peuvent être activés, autour des pratiquants eux-mêmes. Solliciter les entreprises est une bonne idée, notamment les hébergeurs de grande itinérance et les communes. Enfin, l'articulation des dons et d'Esprit Rando doit être affinée. En outre, les déductions fiscales ne sont possibles qu'en l'absence de contrepartie.



Frédéric Brouet rejoint Claudine Allu : les participants aux événements grand public sont une cible immédiate et nombreuse, ce qui implique une possibilité de souscrire très rapidement à la carte, par smartphone. L'envoi d'au moins un numéro de *Passion Rando* à domicile serait une contrepartie intéressante.

Frédéric Montoya demande si une souscription en deux clics sur smartphone est techniquement possible.

Thierry Lesellier acquiesce. C'est déjà le cas pour les dons.

Franck Charbonnier répond que la page de donation demande la création d'un compte, mais beaucoup de gens oublient qu'ils en ont un. En outre, le don récurrent de quelques euros ou le paiement PayPal ou Google Pay ne sont pas possibles.

Thierry Lesellier répond que le don récurrent implique un prélèvement automatique, et donc un contrat spécifique avec la banque. Un compte PayPal a récemment été créé.

Richard Carlon rappelle que la Fédération recherche depuis longtemps un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance, tant au sein du réseau qu'avec le grand public. Une stratégie de connexion entre les donateurs, les sympathisants et les licenciés semble importante, y compris pour rassurer les Comités : cette carte membre ne vise pas à diminuer le nombre de licenciés ou à créer des obstacles à la licence, mais à recruter plus largement.

Par ailleurs, la Fédération continue à peiner à mobiliser son réseau : si chaque licencié trouvait un sympathisant, la manne serait importante, d'autant plus que certains licenciés sont forcément des élus ou des entrepreneurs. Or, seuls 30 000 licenciés ont répondu au baromètre des villes marchables.

Hervé David s'interroge sur la dimension RGPD de la démarche. MaRando pourrait jouer un rôle important dans le développement des membres, mais les clubs joueront un rôle majeur.

Gilles Jacquet estime que d'autres fédérations pourraient être sollicitées, car de nombreux membres de clubs de la retraite sportive, de gym volontaire et de gym pour tous sont randonneurs non licenciés.

Frédéric Montoya répond que la communication ne doit pas non plus se disperser, car la cible principale reste les pratiquants affiliés nulle part et non structurés, qui ne rejoindront pas de club. En outre, l'objectif des clubs reste de faire marcher leurs adhérents et d'étendre leur nombre : leur demander une trop grande implication dans la carte sympathisant ne serait donc pas pertinent.

Gilbert La Porte pense malgré tout qu'organiser une campagne d'adhésion au sein du réseau serait intéressant et demande pourquoi un détenteur de la carte sympathisant ne pourrait pas avoir de reçu fiscal, ce qui risquerait de limiter les conversions de donateurs en sympathisants. Bon nombre d'associations reconnues d'utilité publique, comme l'est la FFRandonnée, délivrent un reçu fiscal même à leurs adhérents. Enfin, l'objectif 500 000



membres représente 1,6 % des 30 millions de marcheurs occasionnels : la cible doit donc être très précise.

Marianne Clarté doute que les publics cibles, notamment les jeunes, soient intéressés par les clubs et le mouvement associatif. En revanche, les marches populaires réunissent de nombreux participants. La communication doit donc aussi porter sur la marche, et pas uniquement sur la randonnée, en mettant en avant la dimension santé. Enfin, les enfants ne doivent pas être omis.

Laure Koupaliantz souligne que la communication différera selon le public cible. Ainsi, les jeunes recherchent la performance sportive, mais sont moins réceptifs à toute forme d'engagement associatif. Proposer un diplôme contre quelques euros après avoir parcouru un GR mythique pourrait intéresser ce public, comme la Compostela donnée par le bureau des pèlerins de Compostelle. Les chemins de Compostelle ont une image particulièrement jeune en Espagne, mais pas en France.

Thierry Lesellier rappelle que seuls 1 % des licenciés et 2 % des bénévoles sont donateurs, contre 4 % des inscrits MaRando, 15 % des acheteurs et 32 % des Rando Passeurs, qui bénéficient certes d'une assurance et de réductions. Les licenciés et bénévoles considèrent donc déjà soutenir la Fédération.

Par ailleurs, la carte sympathisant pourrait être positionnée comme un acte militant, mais la communication serait alors différente.

Frédéric Montoya répond que le militantisme est un engagement important, qui peut faire peur, même si cette dimension pourrait s'adresser à des personnes engagées en faveur de l'écologie.

La séance est suspendue de 10 heures 45 à 11 heures 05.

Patricia Alliot-Guichard indique que la Sarthe organise chaque 11 novembre les Brevets sarthois du randonneur, où plusieurs centaines de participants ne sont pas licenciés. Ce type d'événements représente un réservoir important de cibles, qui n'ont souvent aucune connaissance du travail des bénévoles, notamment des baliseurs. Enfin, le concept de militantisme se retrouve en partie dans les valeurs défendues par la Fédération.

Évelyne Husson, qui a découvert la Fédération après une dizaine d'années de marche nordique, confirme la méconnaissance du grand public sur les activités de la Fédération, mais aussi ses valeurs de développement durable, de santé, d'éducation et de sport. Les réseaux sociaux seront cruciaux pour passer de la campagne de dons à la carte sympathisant. Enfin, un événement national mettant en valeur toutes les actions pourrait être organisé chaque année.

Claude Didier estime l'idée du diplôme intéressante, mais elle implique que quelqu'un vérifie que le demandeur a bien parcouru le GR à pied. Les campagnes de communication devront être clairement ciblées et cadencées.



Richard Carlon appelle le Comité directeur à se positionner sur la posture militante ou non, qui change un peu la cible et la nature des messages.

Frédéric Montoya remercie de la qualité des échanges. Le public cible doit effectivement être précisé, car les pistes sont multiples : marche, défense de l'environnement, santé... Au regard des campagnes d'appel aux dons, de la Charte du randonneur et des 80 ans des GR, la fenêtre d'action est réduite. Peut-être une aide extérieure est-elle nécessaire pour bien définir la sémantique.

Laure Koupaliantz suggère une étude sur la perception de la FFRP par les non-licenciés, pour mieux définir la cible, les éléments de langage et les relais.

Jackie Braye indique que l'inauguration récente du GR de Pays Monts et Barrages en Limousin a attiré 150 randonneurs, la plupart non licenciés et ne connaissant pas la Fédération. Cet événement a poussé un club à s'affilier et à s'impliquer dans le balisage.

Thierry Lesellier indique qu'un sondage a été diffusé : 16 % des répondants parlent spontanément de la Fédération de Randonnée et 43 % disent la connaître en la voyant dans une liste. La connaissance de la Fédération augmente avec l'âge et avec la pratique. L'entourage est primordial en matière de notoriété, mais les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance, au détriment des clubs et des Topoguides. 54 % des jeunes randonneurs ont fait une itinérance en 2024, contre 12 % des randonneurs de plus de 65 ans.

Cécile Legrand demande au Comité directeur s'il valide le principe d'un travail sur la carte sympathisant en parallèle de la campagne de dons, en vue d'une mise en œuvre à partir de mai. Des points d'étape seront présentés.

Aucun administrateur n'exprime d'opposition.

Cécile Legrand ajoute que le nom de la carte sera important : sympathisant, soutien randonneur, membre, ambassadeur GR, solidaire, amis de la randonnée, randonneur engagé... Le montant de la contribution et sa périodicité doivent être définis : il peut être libre ou non, des paliers peuvent être créés.

La communication doit mettre en avant un récit fédérateur, en lien avec la préservation des santés, la Charte du randonneur et les 80 ans des GR. Enfin, les contreparties peuvent être une newsletter exclusive, une reconnaissance, pour valoriser le collectif y compris local. Les actions grand public pourront mobiliser le produit.

Frédéric Montoya propose que la CNPA, éventuellement élargie, se réunisse autour de ces sujets, notamment du nom de la carte et du récit. La contribution financière doit pouvoir être régulière, car quelques euros par mois sont souvent indolores.

Alexandre Durand précise que des charges sont prévues pour les appels aux dons : si nécessaire, des agences pourront être sollicitées.

Annette Gogneau suggère que le récit parle d'accès à la nature, notion assez englobante et correspondant à une motivation importante des randonneurs.



Frédéric Montoya précise que toutes les fédérations participant au groupe de travail sur les sports de nature du CNOSF mettent en avant cet accès à la nature.

Richard Carlon souligne que la liberté de circuler dans la nature se resserre en raison des risques incendie, des mesures de gestion des flux dans les endroits surfréquentés, ou de la fermeture de chemins ruraux.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser estime nécessaire de définir un positionnement distinctif, différenciant et attractif de la Fédération.

Alexandre Durand répond que l'entretien et le balisage du réseau d'itinéraires est le principal élément différenciant.

b. Tarif d'affiliation des clubs

Frédéric Brouet rappelle être intervenu à Dax sur le sujet des tarifs d'affiliation, dans un contexte de hausse systématique des tarifs, mais sans toutefois avoir connaissance de la complexité du sujet. Il s'est depuis excusé d'être ainsi intervenu en dehors du processus normal de travail de la CNPA.

Annie Marimao répond que la CNPA reste ouverte à la discussion, mais doit conserver ses prérogatives.

Cécile Legrand indique que les tarifs de l'affiliation sont stables depuis plusieurs années. 83 % des clubs et Comités les estiment appropriés, mais 50 % des Comités sont favorables à davantage de tranches, pour plus d'équité.

La CNPA a pris en compte que 60 % des licenciés sont dans des clubs de plus de 90 adhérents, 44 % dans des clubs de plus de 120 adhérents et que 164 clubs comptent moins de cinq adhérents, soit parce que leurs membres ne sont pas tous licenciés, soit parce qu'ils ne proposent que des Pass Découverte.

Les grands clubs doivent donc être choyés, mais les petits clubs doivent être maintenus pour faire perdurer le maillage territorial. Néanmoins, depuis 2019, le nombre de petits clubs a diminué et le nombre de grands clubs augmenté. Le nombre global de clubs diminue depuis 2016, tandis que le nombre de licenciés augmente.

Philippe Vallée demande si les petits clubs disparaissent car ils grossissent.

Cécile Legrand répond par la négative, et toute la structure des petits clubs partis ne bascule pas nécessairement vers d'autres clubs.

La révision des tarifs d'affiliation vise à rééquilibrer les tarifs en fonction de la taille et en proposant des tranches supplémentaires. En effet, les grands clubs ont un besoin accru de services. La révision devra être accompagnée d'une communication claire. Le Comité directeur a déjà validé la gratuité des deux premières années d'affiliation.

Trois grilles sont proposées :



- Trois tranches : 40 euros moins de 30 adhérents, 60 euros entre 31 et 90 adhérents, 100 euros 91 adhérents et plus ;
- Quatre tranches : 40 euros moins de 30 adhérents, 60 euros entre 31 et 60 adhérents, 80 euros entre 61 et 90 adhérents, 100 euros 91 adhérents et plus ;
- Quatre tranches mais prix réduit : 20 euros moins de 30 adhérents, 30 euros entre 31 et 60 adhérents, 40 euros entre 61 et 90 adhérents, 50 euros 91 adhérents et plus.

Le tarif rapporté par adhérent serait similaire pour les deux premières propositions, entre 1,33 euro par adhérent pour les petits clubs et 0,5 euro par adhérent pour les grands clubs. Ces chiffres seraient divisés par deux pour la troisième proposition, formulée par Frédéric Brouet lors du précédent Comité directeur.

Dans les deux premières propositions, les tarifs n'évolueraient que pour les grands clubs, tandis que la troisième proposition réduit tous les tarifs, satisfaisant les petits comme les grands clubs et les encourageant à grandir.

Les affiliations rapportent aujourd'hui 174 980 euros. À nombre de clubs constant, la première proposition rapporterait 35 960 euros supplémentaires et la deuxième 47 000 euros supplémentaires, tandis que la troisième ferait perdre 63 990 euros.

Richard Carlon souligne que presque toutes les fédérations ont une stratégie liée à la taille des clubs, car avoir plus de grands clubs limite le nombre de bénévoles nécessaires. Néanmoins, la Fédération manque de données sur le suivi des clubs et les liens avec les clubs en difficulté et ses adhérents. Ces derniers pourraient être rapprochés d'autres clubs, pour éviter de les perdre. La CNPA pourrait travailler sur cette stratégie, car il est plus facile de fidéliser ses adhérents que d'en attirer de nouveaux.

Gilles Vicrobeck s'interroge sur le devenir des petits clubs qui ferment. En Martinique, presque tous les licenciés partent dans d'autres clubs, mais des territoires plus vastes peuvent être confrontés au problème de proximité. Par ailleurs, taxer trop les grands clubs risquerait de les décourager à recruter.

Frédéric Montoya rappelle que la construction budgétaire 2026 prévoit des efforts à tous les niveaux. Réduire le montant des affiliations ne serait donc pas cohérent, même si la générosité est toujours de bon aloi. En outre, l'augmentation du tarif des grands clubs est à relativiser, car le coût par adhérent s'élèverait à 0,5 euro, contre 1,33 euro pour les petits clubs et 1 euro pour les clubs moyens.

Cécile Legrand précise que les clubs comptant entre 60 et 90 adhérents sont ceux commençant à diversifier leurs pratiques : la Fédération ne peut donc pas se permettre de les perdre. C'est sur cette tranche que la CNPA a le plus débattu. Les tarifs perdureront au moins jusqu'à la fin de l'olympiade.

Annie Marimao répond que la majorité de la commission soutenait la première proposition.



Claudine Allu propose que l'affiliation de la tranche 61-100 adhérents s'élève à 70 euros au lieu de 80 euros.

Alexandre Durand répond que le gain serait alors amoindri de 5 520 euros.

Annie Marimao précise que la CNPA a travaillé sur des tranches supplémentaires, et non une augmentation du tarif des tranches.

Frédéric Montoya estime que le problème des petits clubs perdurera, car 1,33 euro par adhérent reste élevé.

Alexandre Durand répond que des frais au minimum sont nécessaires.

Claude Didier estime que la deuxième proposition est cohérente, avec des augmentations de 20 euros par tranche. Les deux premières propositions lui semblent pertinentes, même si l'augmentation de 40 euros en passant de 90 à 91 adhérents est importante.

Richard Carlon estime que les grands clubs sont la cible prioritaire pour se développer : une tarification dégressive aurait donc pu être intéressante. Par ailleurs, l'affiliation pourrait se faire envers les Comités départementaux, qui fourniraient des services en échange.

Franck Charbonnier redoute l'annonce d'une augmentation de 40 euros aux clubs de plus de 100 adhérents et préférerait un maintien des tarifs actuels.

Philippe Vallée propose un tarif à 60 euros pour la tranche 31-60 adhérents, à 70 euros pour la tranche 61-90 adhérents, à 80 euros pour la tranche 91-120 adhérents et à 90 euros pour la tranche 121 adhérents et plus.

Cécile Legrand rappelle que 50 % des Comités sont favorables à la création de nouvelles tranches pour plus d'équité.

Annette Gogneau estime la deuxième proposition la plus simple. Les effets de bord ne pourront jamais être évités. Néanmoins, une augmentation doit être justifiée, mais le kit de rentrée est par exemple chaque année plus léger, alors que les grands clubs auraient besoin d'exemplaires supplémentaires.

Frédéric Montoya répond que les documents sont envoyés sous format dématérialisés.

Annie Marimao ajoute qu'un service coûtant plus que l'augmentation tarifaire en annulerait l'intérêt.

Claude Didier suggère une tranche à 120 euros pour les clubs de plus de 150 ou 200 adhérents.

Frédéric Brouet estime que les tarifs pourraient se baser sur un ratio sensiblement stable par adhérent, soit des tranches de 40 euros (1,33 euro par adhérent), 50 euros (1,25 euro par adhérent), 60 euros (1,5 euro par adhérent), 70 euros (1,7 euro par adhérent) et 80 euros (1,5 euro par adhérent).



Cécile Legrand calcule que cette proposition entraînerait un manque à gagner de 30 000 euros.

Frédéric Montoya propose de ne pas reporter une nouvelle fois le sujet, car les clubs tiendront prochainement leurs Assemblées générales. Les trois propositions présentées sont donc soumises au vote, sans modification.

Le vote est organisé à main levée : 25 votants, 2 abstentions, proposition 1 : 6 voix, proposition 2 : 14 voix, proposition 3 : 3 voix.

Le Comité directeur approuve à la majorité la deuxième proposition.

Cécile Legrand indique que ces nouveaux tarifs seront ajoutés à la présentation destinée aux Comités et aux clubs, car ils restent soumis au vote des Assemblées générales. Un argumentaire sera donc nécessaire.

9. Questions diverses

Frédéric Brouet indique que Thomas Wallyn, créateur du longe-côte, a envoyé un dossier de 22 pages pour affiner sa proposition de marche malouine et en préciser les techniques. Il s'agit d'une marche sur terre avec des sangles. Ce sujet mérite d'être travaillé par la CNPA et la CNF.

Philippe Vallée remercie les administrateurs ayant choisi l'abandon de frais. Les frais éligibles et non éligibles à cet abandon leur seront précisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 16 octobre 2025 à 12 heures 40.

Frédéric Montoya
Le Président

Claudine Allu
La Secrétaire générale

N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.
